



MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 12 Mai 2026

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 12 Mai 2026 à 20h00 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur Serge MINORET, Maire.

Présents : Serge MINORET, Julien MONTHIOUX, Florence SOUEGES, Emmanuel MAÎTRE, Maryline JEANNIN, Benjamin TUPINIER, Eric BEUQUE, Philippe FAGOT, Claude GALLIOT, Catherine GROSBETY, Jocelyne POURTEAU, Henri VERNEREY, Mathieu BONNORON, Florence BOUTRY, Robert CALOIAN, Sabine CHOLLET, Virginie CORNU, Jean-Philippe JEUNE, Céline MAITRE, Audrey MAJCICA, Allison MICHEL-NOEL, Pascal OLIVE, Christelle PROST,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Julien MONTHIOUX

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte-Rendu du 21 avril 2026

Compte rendu des décisions du Maire

1. PCS : Plan Communal de Sauvegarde
 2. Jurés d'assises
 3. Village fleuri
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 21 avril 2026 :

Il est porté à connaissance qu'une erreur sur les représentants (point 3) a eu lieu entre le SIEVO et l'AUDAB.

Erreur point 14, lire CIID et non CCID dans le titre.

Budget PE remplacer par 43 616,94€ en recette de FONCTIONNEMENT
Budget Commune vérifier les affectations.

Compte tenu de ces vérifications à effectuer, le PV n'est pas approuvé et sera représenté, après correction, lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Compte rendu des décisions du Maire :

Néant.

1. PCS : Plan Communal de Sauvegarde

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L.2212-4 relatif aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la Sécurité intérieure, et son article L.731-3 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ; Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,

Vu le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au Plan Communal et Intercommunal de Sauvegarde et modifiant le code de la Sauvegarde intérieure ;

Vu le décret n° 2022-1532 du 8 décembre 2022 relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde ;

Vu le projet de Plan Communal de Sauvegarde de Chemaudin et Vaux, annexé à la présente délibération ;

Considérant que la Commune de Chemaudin et Vaux est susceptible d'être exposée à des risques particuliers de sécurité civile et notamment pour l'A36, les sites industriels et le gazoduc ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes les mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la Commune.

Monsieur Emmanuel MAÎTRE, adjoint au maire en charge du dossier explique qu'à la suite de 3 réunions, le PCS est mis à jour :

Le PCS est un document opérationnel qui définit l'organisation et la mise en œuvre des moyens (humains et matériels) prévues par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus. Il s'articule avec les plans Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (O.R.S.E.C.) de protection générale des populations.

Le Maire met en œuvre le PCS sur le territoire de sa commune.

Le PCS de Chemaudin et Vaux est composé de quatre parties qui ont pour objectif de permettre au Maire et ses équipes de gérer du mieux possible la survenue d'un risque sur le territoire. Ces différentes parties reprennent les points essentiels afin d'assurer la gestion d'une crise à l'échelle de la Commune :

- La présentation de la Commune
- L'analyse des risques,
- Modalités d'activation du PCS,
- L'organisation de la gestion de crise communale,
- Communication et information,
- Les moyens et ressources recensés,
- Annexe et annuaire de crise.

Le PCS devra être révisé régulièrement afin de rester opérationnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** le Plan Communal de Sauvegarde.

Un point d'interrogation demeure : comment prévenir efficacement la population ? Cloches, mégaphone, haut-parleur etc... en réflexion

Vote :

Ayant voté pour..... 23

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

2. Jurés d'assises

Conformément à l'instruction préfectorale du 27 février 2023, le conseil procède au tirage au sort des jurés d'assises pour 2024. Six noms sont à tirer au sort.

6 jurés d'assise sont tirés au sort

- Yves Rousselot
- Hervé Jacquin
- Sandie Bouvet
- Yamina Khodja
- Laurence Picard
- Lydie Kolmayer

3. Village fleuri

L'année dernière la commune a eu une fleur. Est-ce que le village souhaite repartir de nouveau cette année. Mettre en avant les fleurs et le patrimoine bâti.

Plusieurs étapes sont requises : création du dossier, pré-visite et visite d'un jury

Le CM débat sur l'implication de la population pour maintenir une fleur et pourquoi pas obtenir une 2ème fleur.

Est-ce que le CM souhaite continuer ? Le conseil, à l'unanimité, décide de continuer sa participation au villes et villages fleuris.

Vote :

Ayant voté pour..... 23

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

Questions diverses

- CM obligatoire le vendredi 05/06 à 19h30 pour l'élection de 7 sénateurs et 4 suppléants
- L'esperluette Nouvelle lettre d'info du village distribuée dans les boîtes aux lettres
- Journée Jeantet prévention circulation annulée
- Tentative de Home Jacking dans la commune.
- Opération Brioche ADAPEI, pour le mois de septembre 2026, en recherche de bénévoles
- 2 jeunes filles sur des trottinettes électriques circulent sans protection en contre sens, avec le téléphone, de nuit ou de jour. ATTENTION !
- Présentation par Audrey du SICA.

- Augmentation de la cotisation par habitant. Subvention au relais petit enfance et l'EMICA. Pb certaines communes bénéficient de l'EMICA sans cotiser au SICA.
- Comité de jumelage. A la recherche d'un élu en plus de Serge qui est de droit membre : Désignation de Virginie Cornu
- Gestion des dépôts sauvages à la Cocotte. Proposition de mettre le site sous surveillance + prise d'un arrêté. Pour info la commune paie et un agent passe 2 fois 1/2 journée par semaine uniquement dédié à faire le tour de la commune pour ramasser.
- Constat que les haies privées donnant sur les rues sont mal taillées à certains endroits du village. Les piétons sont obligés de se déporter des trottoirs et marcher sur la rue. Un courrier sera adressé aux propriétaires concernés afin de leur rappeler leurs obligations en la matière.
- Refus du GBM de fournir un miroir pour Jeantet. L'entreprise souhaite poser par ses moyens le miroir et demande à la commune l'autorisation. Le CM souhaite un mail officiel de demande et requiert que Jeantet s'engage à entretenir le miroir

Fin de la séance à 22 h 58

Le Maire

Serge MINORET

Le Secrétaire

Julien MONTHIOUX

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération 2026-058 : PCS : Plan Communal de Sauvegarde

Délibération 2026-059 : Jurés d'assises

Délibération 2026-060 : Village fleuri